



Règlement intérieur

Article 1 : Généralités

L'École de danse All That dance est ouverte à tous dès 4 ans.

Les cours de danse commencent le lundi 6 Septembre et s'achèvent le 18 Juin (sauf exceptions).

Un stage de rentrée est proposé le dernier week-end d'Août. Renseignements par mail, téléphone ou sur le site de l'école de danse.

L'école est fermée durant les vacances scolaires sauf exceptions particulières.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

En signant ce contrat vous vous engagez au respect et à la politesse envers autrui sous peine de sanctions.

Article 2 : Modalités d'inscription

Les inscriptions ont lieu dès le mois de Mai par voie postale ou durant les permanences au sein l'école.

L'élève adhère à l'école de danse de part son inscription, cette dernière ne sera validée qu'après avoir fournir les pièces suivantes :

- La totalité du paiement selon la formule choisie.
- La fiche d'inscription ainsi que le règlement intérieur dûment signés. Pour les mineurs la signature des parents est obligatoire.
- Une responsabilité Civile.
- Un certificat médical datant de moins de trois mois.
- Une photo de l'élève.

Article 3 : Paiement

Le paiement peut se faire : par chèques à l'ordre de All that Dance, par CB ou par espèces. Celui ci s'effectue lors de la remise de l'inscription.

Pour un paiement en plusieurs fois, tous les chèques doivent être donnés au moment de l'inscription, ils ne seront encaissés qu'au début de chaque mois.

Tous les chèques sont dû à l'école de danse même en cas d'absence prolongée de l'élève.

Pour un paiement trimestriel, le paiement doit obligatoirement être fait dès le début du trimestre.

Pour l'achat d'une carte de cours, le paiement se fera le jour même et en fonction du nombre de cours choisis.

Aucun remboursement ne sera possible durant l'année pour quelque motif qu'il soit.

Article 4 : Annulation des cours / Absences du professeur / Fermeture de l'école de danse

Les professeurs s'engagent à rattraper les cours de danse n'ayant pas pu avoir lieu.

Un planning sera envoyé aux élèves afin de les informer des nouveaux cours.

En cas de pandémie entraînant la fermeture de l'école de danse, des cours via une plateforme internet et/ou des vidéos tutoriels et/ou des stages en présentiels et/ou des rattrapages, seront mis en places afin de pallier à ce désagrément.

Article 5 : Déroulement des cours de danse

Les cours commencent et se terminent à l'heure, l'arrivée doit se faire au moins 10 minutes avant l'heure du début du cours.

Pour les mineurs, nous demandons aux parents la plus stricte ponctualité à la fin du cours de danse, afin de ne pas retarder le début du cours suivant.

Le professeur n'est plus responsable de l'enfant dès que le cours de danse est terminé.

Si le gouvernement l'exige, un Pass Sanitaire peut-être demandé majeurs afin d'accéder à l'établissement.

Celui-ci se présente sous différente forme :

- Un test antigénique ou PCR négatif de moins de 72h.
- Un schéma vaccinal complet
- Un certificat de rétablissement du le COVID-19
- Pass Vaccinal

Article 6 : Tenues réglementaires

Afin d'assurer une meilleure visibilité du corps en mouvement ainsi que le bon placement de celui-ci, une tenue réglementaire est demandée selon la discipline et selon les moyens de chacun. N'hésitez pas à demander conseils auprès des professeurs.

- Pilates : Tenue près du corps, chaussettes. Tapis obligatoire.
- Classique enfant : Pour les filles : Justaucorps rose, collant à pieds rose, demie pointe. A cela, vous pouvez y ajouter une jupette rose et un cache coeur.
Pour les garçons : Leggings noir, T-shirt et demie pointe.
- Eveil / Initiation : Pour les filles : Justaucorps blanc, collant sans pied noir ou leggings noir. A cela vous pouvez y ajouter une jupette noire.
Pour les garçons : Leggings noir et T-shirt.
- Classique ados : Justaucorps noir, collant noir, short noir et demie pointe.
- Classique adulte : Au choix; justaucorps collant ou leggings, demie pointe.
- Contemporain : Leggings noir et T-shirt.
- Jazz : Leggings et T-shirt près du corps.
- Jazz Cabaret : Tenue noire proche du corps, talons noirs attachés à la cheville.

Les cheveux doivent être attachés de façon à ne pas gêner les yeux et créer des mouvements perturbateurs.

Une bouteille d'eau est obligatoire.

Signature de l'élève ou du responsable légal pour les mineurs précédé de la mention « lu et approuvé ».